



ÉLECTION DE DOMICILE

VOS DROITS

Accès aux prestations sociales
sous réserve de remplir
les conditions d'attribution

Accès aux démarches
professionnelles (inscription pôle
emploi, agence intérim,
formation...)

Accès aux démarches fiscales
(ex : déclaration impôts)

Demande de carte d'identité,
passeport, permis de conduire

Inscriptions sur les listes
électorales

Ouvrir un compte bancaire

Souscrire à une assurance
légalement obligatoire (ex :
voiture)

Accès aux démarches relatives à la
scolarisation et à l'instruction

VOS DEVOIRS

Se manifester au minimum
1 fois tous les 3 mois
Visites et/ou appels

Importance de retirer
son courrier régulièrement
(indispensable pour maintien des droits,
que vous puissiez venir chercher
le courrier pour y répondre)

Résiliation de l'ancienne
domiciliation

Changement d'adresse
auprès des organismes (CAF, IMPOTS,
CPAM, URSSAF, BANQUE, ASSURANCE etc...)

L'adresse doit être utilisée
pour l'ensemble
des courriers administratifs

Si renvoi de courrier : fournir des
enveloppes de réexpédition

Signaler tous changements
de situation

Colis interdit
(sauf CNED+Médical)

L'attestation est valable 1 an.
L'entretien de renouvellement est obligatoire.

Service courrier
du Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h00
02.40.75.42.53
assosri@orange.fr